

# ACCUEIL DE LOISIRS mercredis / périscolaire/ vacances

## Familles Rurales du Ridellois

### Règlement Intérieur :

### Ce qui change au 1<sup>er</sup> septembre 2024.



#### DESINSCRIPTION du mercredi :

- Les demandes de désinscription se font sur le portail familles **au plus tard 2 semaines avant** le jour de présence.  
*Au lieu d'1 semaine avant / Nous souhaitons pouvoir prévenir les familles en liste d'attente le plus tôt possible.*

#### QUOTIENT FAMILIAL

- Tout changement de quotient familial en cours d'année doit être signalé par la famille afin d'appliquer le bon tarif. La rétroactivité du QF sur d'anciennes factures n'est pas possible.

#### ABSENCES ET ANNULATIONS REPETEES :

- L'association se donne le droit d'annuler les inscriptions dans les cas suivants :
  - Un enfant inscrit mais absent 50% ou plus sans justificatif (calcul réalisé sur une période entre deux vacances scolaires)
  - Une famille qui inscrit sur l'ensemble de l'année son enfant et annulerait 50% ou plus des dates au fur et à mesure sur le portail famille. (Calcul réalisé sur une période entre deux vacances scolaires).*L'objectif est de donner la place aux familles en liste d'attente et qui ont un réel besoin permanent.*

#### ABSENCE PERISCOLAIRE

- Si l'enfant est absent sans justificatif : Il sera désormais facturé une heure.  
*Au lieu de l'amplitude totale l'année dernière*

#### ADHESION

- Nous sommes une association à laquelle vous adhérez, l'adhésion 2024-2025 est de 29 euros.

#### COMPORTEMENT DES FAMILLES

- Les membres bénévoles du conseil d'administration et les équipes de direction restent disponibles pour échanger sur ce règlement et le fonctionnement des accueils de loisirs. Les règles élémentaires basées sur le respect et la bienveillance doivent être respectées par les familles (aucune violence verbale et physique).
- Tout incident sera consigné.
- Dans le cas contraire, une commission peut se réunir pour échanger avec la famille, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de mettre en place des mesures concernant la famille au sein de l'association familles rurales du ridellois.

PERISCOLAIRES AMICE ET DESCARTES					
Tarifs à l'heure selon le Quotient Familial (QF)		<b>Tranche QF</b>	<b>Périscolaire à l'heure</b>		
	Tranche 1	De 0 € à 850 €	0.106 %		
	Tranche 2	De 851 € à 960€	0.110 %		
	Tranche 3	De 961 € à 1 290 €	0.115 %		
	Tranche 4	De 1 291 € et plus	0.120 %		
		Prix plancher	0.45 € de l'heure		
	Prix plafond	1.94 € de l'heure			
PERISCOLAIRES AMICE					
Volume temps facturé selon heure d'arrivée ou de départ		Si arrivée entre 7h15 et 7h45	Si arrivée entre 7h46 et 8h15	Si arrivée entre 8h16 et 8h25	
	Matin	1h30	1h	30mn	
Goûter fournit l'après-midi (compris dans le tarif)		Si départ entre 16h30 et 17h30	Si départ entre 17h31 et 18h30	Si départ entre 18h31 et 18h45	
	Après midi	1h00	2h00	2h15	
PERISCOLAIRES DESCARTES					
Volume temps facturé selon heure d'arrivée ou de départ		Si arrivée entre 7h15 et 7h30	Si arrivée entre 7h31 et 8h00	Si arrivée entre 8h01 et 8h20	
	Matin	1h15	1h	30 mn	
Goûter fournit l'après-midi (compris dans le tarif)		Si départ entre 16h15 et 17h15	Si départ entre 17h16 et 18h15	Si départ entre 18h16 et 18h45	
	Après midi	1h	2h	2h30	
MERCREDIS en période scolaire					
(Tarif journée avec repas et goûter compris si présence temps de repas et/ou temps après midi)		<b>Tranche QF</b>	<b>Journée soit 11h00</b>	<b>½ journée avec repas soit 6h30</b>	<b>½ journée sans repas soit 4h30</b>
	Tranche 1	De 0 € à 850 €	1,00 %	0,561 %	0,409 %
	Tranche 2	De 851 € à 960€	1,100 %	0,650 %	0,450 %
	Tranche 3	De 961 € à 1 290 €	1.180 %	0.697 %	0.483 %
	Tranche 4	De 1 291 € et plus	1.260 %	0.745 %	0.515 %
		Prix plancher	4.20 €/jour	2.48 €/jour	1.72 €/jour
	Prix plafond	18.96 €/jour	11.20 €/jour	7.76 €/jour	

L'ensemble du règlement intérieur est disponible sur notre site internet et sur le portail familles.

<https://www.famillesrurales.org>

En validant une inscription sur le portail familles, vous vous engagez à le respecter.